

«La Suisse est un pays de micro-entreprises»

ÉTUDE

Sous la houlette de BDO Visura, l'Université de Saint-Gall initie une série d'enquêtes consacrées aux PME.

ÉLISABETH NICOUD
Publié le 19 août 2006



3 questions à Luc Python, Secrétaire romand de la SEC / DR

Dominantes et invisibles, telles sont les petites et moyennes entreprises, relève une étude menée par l'Université de Saint-Gall mandatée par le cabinet d'audit et de conseil BDO Visura. Un constat: ces derniers vingt ans, les petites sociétés de moins de 10 employés ont explosé de moitié (+ 46,5%). Alors que toutes les autres ont décliné. Explications avec le professeur Urs Fueglistaller, directeur de l'Institut PME.

- A qui s'adresse cette études?

- Aussi bien aux milieux politiques que bancaires, associatifs, et bien sûr, aux entrepreneurs. On parle beaucoup de ces dernières. Pourtant il est erroné de croire que la Suisse est un pays de PME. En fait, il s'agit plutôt de micro-entreprises car 90% des sociétés helvétiques comprennent moins de 10 employés. Environ 9% d'entre elles ont entre 10 et 50 collaborateurs tandis que les multinationales ou les grands groupes ne pèsent qu'un peu plus de 1%. Les toutes petites entités sont donc les véritables épines dorsales de l'économie suisse.

- Sont-elles si invisibles?

- Oui parce que la majorité ne fait que très peu parler d'elles. Logique puisque seule, elle n'occupe qu'une fraction de parts de marché. Parmi leurs motifs de succès, la flexibilité et la proximité aux clients. Elles peuvent donc s'adapter facilement aux changements. Par contre, une erreur leur coûte plus cher qu'à une grande entreprise.

- Le soutien aux petites entreprises est-il adapté?

Argus Ref 23966453

- Sous l'ère Joseph Deiss, de progrès notables ont été faits pour les PME, notamment en ce qui concerne les conditions cadres pour les moyennes entreprises. Mais l'accent n'a pas été assez mis sur les petites firmes, qui n'ont pas les mêmes besoins, notamment en matière législative. Un exemple: en Nouvelle-Zélande, l'engagement d'un nouveau collaborateur nécessite une demi-journée de formalités. En Suisse, c'est l'équivalent de 2 ou 3 jours de travail.